REGLEMENT SPORTIF MOTOCROSS 2017

01. Catégories et classes – Ages – Numérotation – couleurs des plaques numéros

01.01 Jeunes

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Jeunes	de 11 jusqu'à 14 ans (**2002**)	**A partir de 1**	Noir / chiffres Blanc

01.02 Cup 125

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Espoirs	de 14 jusqu'à 17 ans (**1999**)	de 1 à 99	**Noir / chiffres Blanc**
Nationaux 125 cc 2-temps	À partir de 14 ans	de 200 à 299	**Jaune / chiffres Noir**

01.03 Cup MX1

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Juniors MX1	de 15 jusqu'à 24 ans (**1992**)	de 1 à 50	**Blanc / chiffres Noir**
Seniors MX1	de 25 jusqu'à 39 ans (**1977**)	**de 100 à 149**	Bleu / chiffres Blanc
Experts MX1	A partir de 40 ans	**de 51 à 99**	Blanc / chiffres Bleu

01.04 Cup MX2

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Juniors MX2	de 15 jusqu'à 24 ans (**1992**)	de 149 à 51 (ordre décroissant)	**Blanc / chiffres Noir**
Seniors MX2	de 25 jusqu'à 39 ans (**1977**)	**de 200 à 249**	Bleu / chiffres Blanc
Experts MX2	A partir de 40 ans	**de 1 à 49**	Blanc / chiffres Bleu

01.05 MX1

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Nationaux MX1	de 15 jusqu'à 50 ans (**1966**)	de 200 à 299	Noir / chiffres Blanc
Inters MX1	A partir de 15 ans	de 1 à 99	Blanc / chiffres Noir

01.06 MX2

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Nationaux MX2	A partir de 15 ans	de 100 à 199	Noir / chiffres Blanc
Inters MX2	A partir de 15 ans	de 1 à 99	Blanc / chiffres Noir

01.07 Side-car

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Side-car	A partir de 16 ans	**A partir de 1**	Jaune / chiffres Blanc

01.08 Quads

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Quads Open	A partir de 16 ans	A partir de 1	Jaune / chiffres Noir

La limite d'âge minimum débute le jour de l'anniversaire du pilote. Les pilotes qui ont atteint l'âge maximal de leur catégorie dans le courant de la saison peuvent la terminer dans leur catégorie ou changer vers une catégorie supérieure. Une fois que le choix a été fait, celui-ci deviendra définitif.

Un pilote qui a 25 ans juste avant le début de la saison de motocross peut immédiatement souscrire une licence dans la classe seniors Open à condition que ce pilote n'ait pas eu de licence les cinq dernières années dans la catégorie Inters (MX1, MX2, MX3) ou Nationaux (MX1, MX2, MX3). A partir de 51 ans le coureur devra rouler dans la catégorie **Experts**.

02. Plaques-Numéros

Elles doivent respecter les conditions suivantes:
Elles doivent être de forme rectangulaire et fabriquées dans une matière rigide et solide, et doivent mesurer au minimum : 285 mm x 235 mm. Elles peuvent être légèrement incurvées (mais pas plus de 50 mm. par rapport à la surface plate) et ne doivent pas être pliées ou masquées.

Le logo de la FMB devra être ajouté sur la plaque numéro, soit apposé par le coureur soit via un auto-collant délivré par la FMB.

02.02 Plaque-numéro à l'avant

Une plaque doit être apposée à l'avant et ne pas être inclinée de plus de 30° par rapport à la verticale. Des trous peuvent être perforés entre les numéros sur la plaque-numéro. Cependant, les numéros ne doivent en aucun cas être perforés.

02.03 Plaques-numéro de côté

Les plaques-numéros doivent être placées au-dessus d'une ligne horizontale tracée à travers l'axe de la roue arrière et le côté antérieur de la plaque doit se trouver à l'arrière d'une ligne verticale tracée à 200 mm. de l'arrière du repose-pied du conducteur. Elles doivent être fixées de manière à être clairement visibles, elles ne doivent pas être masquées par une partie du motocycle ou par le conducteur lorsqu'il se trouve en position de conduite. Au lieu d'utiliser des plaques détachables, un espace ayant les mêmes dimensions peut être peint (en couleurs mates) ou fixé sur le châssis.

02.04 Chiffres sur la plaque numéro

Les chiffres doivent être lisibles et, comme le fond, doivent être peints en couleurs mates anti-reflets. Les dimensions minimum des chiffres doivent être :

hauteur :	140 mm
largeur de chaque chiffre:	**70 mm**
largeur des traits:	25 mm

espace entre deux chiffres: 15 mm
Le système anglais pour les chiffres doit être utilisé c'est-à-dire, une simple barre pour le "un" et un "sept" non-barré. Toute autre plaque-numéro ou marque sur un motocycle pouvant prêter à confusion avec le numéro valable doit être enlevée avant le départ d'une compétition.

03. Numérotation

Les dossards ou numéros doivent **obligatoirement** être fixés de façon telle qu'ils restent lisibles pendant l'entièreté de la course et doivent être conformes à ce qui suit:
- des numéros de couleurs contrastées par rapport à la couleur du fond.
- surface dans laquelle les numéros doivent être imprimés: minimum 25 x 25 cm.
- hauteur du chiffre: minimum 16 cm
- largeur du chiffre: minimum 9 cm
- largeur d'un trait: minimum 3 cm
- un espace d'au moins 5 cm dans lequel aucune publicité ne doit figurer peut être laissé libre autour des Numéros
- les dossards, s'ils sont en matière plastique, doivent être ajourés pour permettre une ventilation suffisante.

- Inters MX1, Inters MX2 et side-cars : numéro fixe par pilote quelle que soit la classe, à l'exception des pilotes GP qui maintiennent leur numéro GP **sauf décidé différemment par le collège pour le chronométrage.**

Le numéro de course pour les licenciés 1 manifestation **et licenciés étrangers** est attribué par le Collège national pour le Chronométrage.

Les numéros de course de **2016** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au 15 janvier **2017**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.
Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2016, il devra payer sa licence avant le 15 janvier 2017. A partir du 16 janvier 2017 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2015 avant le 15 janvier 2017 auprès sa Fédération Affiliée (FMWB ou VMBB).

LES LICENCIES 2016 AVEC UN NUMERO DE COURSE QUI NE RESPECTE PAS LA NUMEROTATION PAR CLASSE PREVUE CI-DESSUS, RECEVRONT UN NOUVEAU NUMERO !

Pour la saison 2018 une formule de numéro unique par coureur sera introduite, indépendant de la classe/catégorie. Les modalités seront publiées ultérieurement.

04. Schéma classique

A. Essais

7. minutes d'essai libre, non chronométrés, seront prévus. Après ces 7 minutes la session d'essai sera poursuivie et les 10 minutes suivantes seront chronométrées. Chaque organisateur devra respecter l'ordre suivant :

Cup MX2 (**Juniors/Seniors /Experts MX2)**	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**
Cup MX1 (**Juniors/Seniors /Experts MX1)**	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**
Jeunes	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**
Cup 125 (Espoirs **/** Nationaux 125cc 2-takt):	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**
MX2 (**Nation / Inters MX2)**. :	: 7 **minutes libre j + 10 minutes chrono**
MX1 (**Nation / Inters MX1)**	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**
Side-car	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**
Quads Open	: 7 **minutes libre + 10 minutes chrono**

L'ordre des coureurs pour le départ du parc fermé est déterminé par tirage au sort.

B. Courses

Maximum : 48 coureurs au départ (Side-cars & Quads Open : 30): 48 meilleurs temps, si 2 groupes pour les essais, les 24 meilleurs temps de chaque groupe.

Chaque organisateur devra respecter l'ordre suivant :

Cup MX2 (**Juniors/Seniors /Experts MX2)**	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Cup MX1 (**Juniors/Seniors /Experts MX1))**	: **1 course de 20 min + 1 tour**
Jeunes	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Cup 125 (Espoirs **/** Nationaux 125cc 2-takt)	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
MX2 (Nation / Inters MX2). :	: **1 course de 20 min + 1 tour**
MX1 (Nation / Inters MX1)	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Zijspannen	: **1 course de 20 min . + 1 tour**
Quads Open	: **1 course de 20 min + 1 tour**

Cup MX2 (**Juniors/Seniors /Experts MX2)**	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Cup MX1 (**Juniors/Seniors /Experts MX1)**	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Jeunes	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Cup 125 (Espoirs **/** Nationaux 125cc 2-takt):	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
MX2 (Nation / Inters MX2). :	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
MX1 (Nation / Inters MX1)	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Side-car *	: **1 course de 20 min. + 1 tour**
Quads Open	: **1 course de 20 min. + 1 tour**

*Maximum 15 side-cars sur une ligne.

Schéma de courses Belgian Masters of Motocross: voir annexe 1

L'organisateur peut prévoir, de façon facultative, une 3ième manche à son programme sans points pour le CB mais avec un barème des prix séparé **si cette manche a été prévu au moins deux mois d'avance dans le règlement particulier approuvé par le directeur de course. Ceci n'est pas d'application pour les épreuves Belgian Masters.**

De préférence, une pause de minimum 5 minutes entre chaque manche, en tenant compte de la durée des 2 tours. Des courses de consolation peuvent être ajoutées. **(minimum 2 courses de 15 min + 1 tour)**.
L'organisateur est obligé de prévoir une pause de midi de minimum 45 minutes.

Le Directeur de course peut, en accord avec l'organisateur, modifier l'horaire des courses si cela s'avère nécessaire. Il pourra éventuellement regrouper des classes mais un classement séparé doit être établi et les pilotes ont droit à leurs barèmes des prix correspondants.

Le coureur devra se présenter 10 minutes avant le départ de sa manche au parc fermé. Les coureurs qui se présenteront en retard pourront se rendre vers la grille de départ en dernier lieu.

Si dans une catégorie il y a plus de 64 pilotes présents ils seront divisés en 2 groupes pour les entraînements. La composition de ces groupes sera sera faite sur base de la décision du directeur de course

Le directeur de course peut ajouter des coureurs non qualifiés dans une autre catégorie **ou prévoir deux courses de consolation.**

Tous les organisateurs sont obligés de prévoir des manches pour les **Inters**, Nationaux, Juniors, Seniors/**Experts**, Espoirs et Jeunes à l'exception des épreuves avec un programme différent approuvé par la Commission Sportive Nationale. Les organisateurs auront le choix libre de prévoir des épreuves pour les Side-cars et/ou Quads Open suivant le Règlement Particulier de l'épreuve

Le directeur de course peut obliger des coureurs en possession d'une licence 1 manifestation ou d'une licence annuelle délivrée par une fédération reconnue par la FIM/ FIM Europe de participer aux épreuves dans une autre catégorie que celle dans laquelle il a participé aux essais.

Une épreuve ne peut commencer avant 08h00 et doit se terminer à 18h15 au plus tard.

05. Catégorie des licenciés

Solos : Jeunes, Espoirs, Juniors MX2, Juniors MX1, **Seniors MX1, Seniors MX2**, **Experts MX1**, **Experts MX2,** Nationaux MX2, Nationaux 125cc 2T**,** Nationaux MX1, Inters MX2 et Inters MX1. Choix libre pour le demandeur d'une première licence. (moyennant le respect des limites d'âge) **Les membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross, ont la possibilité de refuser des demandes de licence pour n'importe quelle catégorie et d'obliger le demandeur de souscrire une licence dans une catégorie inférieure ou supérieure,**
Side-cars & Quads Open : Inters

06. Changement de catégorie

A. Au début de la saison:
- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par **les membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross**.
- Vers catégorie inférieure: avis **des membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross**.

B. Pendant la saison:
- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par **les membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross.**
- Vers catégorie inférieure: avis **des membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross**.

C. Promotion Obligatoire:
- **Les 3 premiers coureurs du Championnat de Belgique de l'année précédente (à partir du CB 2017)** des classes espoirs, juniors, seniors, nationaux MX2 et des nationaux MX1/MX3 seront obligés de participer dans une catégorie supérieure l'année suivante.

D. Seniors / Experts / Nationaux / Juniors / Inters
Maximum 2 fois par an vers du MX1 au MX2 ou inversement, avec l'accord **des membres et le coordinateur du Groupe de travail FMB de Motocross**, moyennant demande écrite au moins 7 jours avant l'épreuve.

07. Cylindrée par catégorie

Les cylindrées admises par catégorie sont stipulés à l'article 1.01 du règlement technique Motocross.

08. Choix de machine

Tout à fait libre pour autant que la moto **ou les deux motos** utilisées aient été contrôlées par le Collège Technique National (CTN) à condition de respecter la cylindrée de la classe en question.
Un maximum de deux machines est autorisé. Les coureurs ont la possibilité de changer de machine entre les courses.

09. Ordre de départ

Classement selon les essais chronométrés. En cas des entraînements en 2 groupes, l'ordre de départ pour les courses sera déterminée comme suit : premier coureur groupe A, premier coureur groupe B, deuxième coureur groupe A, deuxième coureur B, etc

Exceptions:
- priorité est donnée aux licenciés annuels FMB (VMBB/FMWB) en ce qui concerne les épreuves **du Championnat de Belgique** mais uniquement pour les classes solo (non pas quads/Side-car)
- priorité est donnée aux licenciés annuels FMB (VMBB/FMWB) et aux coureurs en possession d'une licence annuelle délivrée par une fédération reconnue par la FIM/ FIM Europe pour toutes les autres épreuves et catégories.

10. Classements

10.**a.** Par manche les points seront attribués comme suit: 25 au 1er, 22 au 2ème, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
Le vainqueur de l'épreuve (classement général) sera le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points indépendamment du nombre de manches auxquelles il aura participé.
En cas d'ex aequo le résultat de la dernière manche sera déterminant.

Un pilote qui prend le départ d'une épreuve sera toujours repris dans le résultat de l'épreuve/course concernée. Un pilote qui n'aura pas effectué au moins 2/3 des tours du vainqueur (arrondi au nombre entier inférieur) ou qui ne franchira pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, sera repris sur la feuille des résultats comme pilote « Not classified » « Not classified » = Pas de points et/ou barème prix

10.**b**. Pour toutes les épreuves**,** les classements suivants seront établis:
- par manche
- par manche et par catégorie
- classement final général par catégorie.

11. Les Championnats de Belgique

11.1.1. Titres

Titres de Champion de Belgique

Jeunes	**Cup 125**	**Cup MX1**	**Cup MX2**
MX1	**MX2**	Side-car	Quads Open
Belgian Master MX1	**Belgian Master MX2**		

Les titres "Champion de Belgique", seront attribués si au moins 5 pilotes sont classés à la fin du championnat, sinon, ce seront des titres de "Meilleur coureur" ou "Meilleur Side-car", pour autant que 3 épreuves se soient déroulées.

Titres de Meilleur coureur

Espoirs	Juniors MX2	Juniors MX1	**Seniors MX2**
Seniors MX1	**Experts MX2**	**Experts MX1**	Nation. MX2
Nation.125cc 2 takt	Nation. MX1	Inters **MX1**	Inters MX2

11.1.2. Calendrier des Championnats de Belgique
Toutes les épreuves inscrites au calendrier FMB **sous la dénomination 'Championnat de Belgique'** seront pris en compte pour le Championnat de Belgique des catégories (**Jeunes**, **Cup 125, Cup MX1, Cup MX2, MX1, MX2) et 'Meilleur coureur' (**Espoirs**,** Juniors MX2, Juniors MX1, **Seniors MX2, Seniors MX1, Experts MX2, Experts MX1**, Nationaux MX2, Nationaux 125cc 2-Temps, Nationaux MX1, **Inters MX1 et Inters MX2**.

Les 10 premiers coureurs du classement final du Championnat du monde MXGP et MX2 de l'année précédente et du classement intermédiaire de l'année en cours, ne pourront participer aux épreuves du Championnat de Belgique inscrites au calendrier national ou européen. Toutefois, ces coureurs pourront participer aux épreuves inscrites au calendrier international et obtenir des points pour le Championnat de Belgique.

Uniquement les épreuves du type **Belgian Master**-compteront pour le Championnat de Belgique **Belgian Master MX1** et **Belgian Master MX2**

11.1.3 Une épreuve et une catégorie pourra compter pour le Championnat de Belgique (toutes catégories) pour autant qu'elle ait été inscrite et publiée au calendrier de la Commission Sportive au moins 2 mois avant la date de l'organisation et avant le 30 juin de chaque année conformément à la procédure prévue à l'article 6.2 du Code Sportif FMB.

111.4**.**Le classement final du Championnat
Attribution des points par manche: 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, selon le classement.

En cas d'ex aequo, à la fin d'un Championnat, les pilotes seront départagés par la majorité des meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, la meilleure place de la dernière manche comptant pour le Championnat en question sera décisive, si l'ex aequo subsiste encore la meilleure place de l'avant dernière manche déterminera le vainqueur final et ainsi de suite.

11.1.5 Maillot national et plaque rouge

Le champion de chaque catégorie (à partir de 2017) devra rouler l'année suivante avec le maillot national. Une bande tricolore doit être visiblement apportée au maillot suivant le modèle fixé par la FMB. Pour la saison 2016 le champion 2016 aura la possibilité de rouler avec le maillot national comme décrit ci-dessus.

Le leader du classement intermédiaire du championnat en cours est encouragé de fixer une plaque rouge à sa machine (plaque numéro : fond rouge / chiffres blancs et logo FMB). Ce coureur devra être présent à la céromonie du podium où une plaque rouge lui sera émise.

12. Non-licenciés FMB

Les licenciés 1 manifestation, les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou la VMBB ont conclu un accord de collaboration et les pilotes en possession d'une licence étrangère, pourront participer. Les licenciés FMB (VMBB/FMWB) n'auront pas la priorité à l'exception des épreuves du **Championnat de Belgique** lors desquelles les licenciés annuels FMB des classes solo (non pas quads/side-car) auront la priorité pour participer aux courses.

Les licenciés 1 manifestation, les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou la VMBB ont conclu un accord de collaboration et les pilotes seront reprises aux classements des épreuves mais n'obtiendront pas des points pour le Championnat de Belgique et n'auront pas droit au prix. Les prix des licenciés annuelles FMB seront payés en fonction de leur position dans le résultat de chaque manche (sans suppression des licenciés 1 manifestation / pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération)

Licenciés 1 manifestation

- Inscription auprès du **responsable administratif de la FMB** moyennant la souscription de la licence 1 manifestation.
- Numéro de course attribué par le Collège National pour le Chronométrage.
- Lors de son inscription, le pilote recevra une fiche avec le cachet de l'organisateur. Il devra la remettre complétée et signée par lui lors de son entrée au parc fermé. Attention, seul les pilotes en possession de cette carte peuvent accéder au parc fermé. Lors de son entrée dans le parc, il remettra la carte au responsable de la Commision Sportive Nationale.

13. Epreuves internationales

Les épreuves du type 'internationale' sont des épreuves inscrites au calendrier européen et/ou international avec un programme et un droit d'entrée dérogant. Si les catégories reprises à l'article 1 sont prévues au programme, celles-ci seront prises en compte pour l'établissement des classements du Championnat de Belgique. Le barème prix pour les épreuves internationales est repris à l'annexe 3 du présent règlement.
A l'exception des dérogations ci-dessus, ces épreuves devront respecter le présent règlement. Le programme complet devra être repris au règlement particulier.

14. Généralités

14.1 Inscriptions

Les inscriptions en avance pour les épreuves ne seront pas nécessaires. Les coureurs **pourront** payer sur place un droit d'inscription **ou acheter un pass annuel via la FMB valable pour toutes les épreuves inscrites au calendrier FMB à l'exception des épreuves du championnat du monde ou d'Europe. Le droit d'inscription sur place et le prix du pass annuel est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de la FMB (voir annexe 8).** Après avoir rempli

les obligations administratives et financières, le coureur recevra un bracelet **ou autre pièce justificative** lui donnant accès aux essais et aux courses.

Néanmoins, pour les épreuves du **Belgian Masters** les coureurs des catégories **Belgian Masters MX1 et Belgian Masters MX2,** devront s'inscrire en avance suivant la procédure prévue à l'annexe **Belgian Masters.**

14.2 Tours d'essai

Les essais dans l'enceinte du parc des coureurs sont interdits et la mise des machines au parc fermé doit se faire moteur arrêté (si le règlement particulier le prévoit); les sanctions adéquates seront prises en cas d'infraction. Les essais devront obligatoirement se faire sur les pistes prévues sur place à cet effet utilisant l'équipement repris à l'article 13.4.

14.3 Zone d'attente avant le départ

Les machines doivent être placées moteur arrêté dans la zone d'attente et ne peuvent démarrer qu'après le signal de la direction de course.

14.4 Vêtements

Le Collège Technique National (CTN) vérifiera si l'équipement (vêtements, dossards, disques, numéros de casque) est en ordre.
Le conducteur et le passager doivent porter des pantalons et des gants en matière résistante. Les coureurs doivent porter des bottes en cuir ou une matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Afin d'éviter les éraflures, en cas d'accident, les bras des conducteurs et des passagers doivent être entièrement couverts d'un vêtement de protection en matière appropriée.

14.5 Niveau sonore des motocycles

Le niveau sonore ainsi que les méthodes de contrôle lors des essais/courses sont fixés au règlement FIM. Le coureur dont le motocycle dépasse la limite de bruit pendant ou après la séance d'essai / course sera sanctionné avec 5 places de pénalités dans le classement de la séance d'essai / course concernée.
Suite aux diverses constatations effectuées par le Collège Technique National (CTN), toute machine non conforme et toute fraude ou tentative de fraude technique entraînera l'interdiction de départ.
Des contrôles du bruit peuvent avoir lieu à tout moment. Le directeur de course, s'il le juge nécessaire, décide en accord avec le Collège Technique National si un pilote doit subir un contrôle de bruit. Un pilote peut, s'il le souhaite, faire tester sa propre machine au niveau du bruit.
Le directeur de course peut, sur base des contrôles du bruit effectués par le collège technique de la FMB lors des essais et/ou courses, obliger un coureur à quitter la séance d'essai/course sur présentation du drapeau noir.

14.6 Tapis environnemental

L'utlisation d'un tapis environnemental est obligatoire. La sanction suivante est prévue**:** exclusion de l'épreuve. Le délégué environnement FMB aura la compétence pour juger le bon état du tapis environnement. Il pourra, le cas échéant, obliger le coureur à présenter un autre tapis environnement en bon état**.**

L'utilisation des systèmes 'Tear-off' est interdite. La sanction suivante est prévue : exclusion de l'épreuve.

14.7 Transpondeurs

Les licenciés FMWB/VMBB pourront acheter un transpondeur auprès de la firme mylaps (www.mylaps.com). Ils devront communiquer le numéro du transpondeur au secrétariat de leur Fédération Affiliée (VMBB ou FMWB). Un coureur devra rouler avec un transpondeur enregistré avec sa licence. Les licenciés à la journée seront obligés de le louer auprès de la FMB.
Durant les entraînements / courses où le chronométrage se fait au moyen de transpondeurs, les participants sont obligés de faire usage d'un transpondeur agréé par la FMB. Les pilotes sont responsables du chargement et du bon fonctionnement de leur transpondeur. Il leur est conseillé de monter le transpondeur à l'avant de la machine. Un transpondeur qui ne fonctionne pas bien a pour conséquence le non enregistrement des temps et des places et a donc des répercussions sur le classement. Afin de garantir un bon enregistrement des temps pendant les courses et/ou essais, il est interdit de s'arrêter 20 mètres avant et 20 mètres après la ligne d'arrivée ou de se trouver avec le transpondeur dans les environs de la structure de chronométrage FMB**.**

Malgré l'utilisation des transpondeurs, les plaques numéros ainsi que les dossards doivent être conformes au règlement.

14.8 Couper le parcours

Il est interdit de couper le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et de la course en question. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires pourraient suivre. Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

14.9 Aide extérieure

Tout conducteur immobilisé ou en difficulté est tenu de dégager immédiatement la piste. Dans ce cas, il est autorisé à accepter l'aide extérieure d'un officiel (commissaire de piste). Le verbe "dégager" signifie enlever la machine de la piste et non une éventuelle remise en marche pour continuer la course. Toute communication devra exclusivement se faire auprès du directeur de course. Toute aide extérieure sur le parcours et dans la zone de départ pendant les essais qualificatifs et/ou chronométrés et la (les)/manche(s) est inderdite, sauf si elle est apportée par un officiel dans le but d'assurer la sécurité.

La sanction pour violation de cette règle est l'exclusion. Seuls les coureurs et leurs mécaniciens seront autorisés dans le parc fermé. Seuls les coureurs seront autorisés derrière la grille de départ. Uniquement les coureurs sont autorisés derrière la grille de départ. Une zone doit être réservée, au bord de la piste, pour les réparations. Dans cette zone déterminée les mécaniciens pourront effectuer les réparations ou réglages des machines pendant les courses. Le ravitaillement dans la zone des mécaniciens doit être effectué moteur arrêté.

14.10 Assurance licenciés

Les licenciés sont couverts pour leurs risques personnels en fonction de la combinaison d'assurance choisie lors de la demande de licence. Ils sont couverts également en responsabilité civile au cours d'une participation aux manifestations F.M.B (FMWB/VMBB). L**es licenciés auront également la possibilité de souscire une couverture supplémentaire 'Responsabilité civile' pour les entraînements en Belgique et à l'étranger.**

14.11 Licences anuelles FMB

Les Fédération Affiliés (VMBB et FMWB) devront transmettre la liste de leurs licenciés annuelles avant l'épreuve, à la FMB. Les coureurs ne figurant pas sur cette liste, ne pourront que participer sous la couverture d'une licence 1 manifestation délivrée sur place.

14.12 IMPORTANT ET POUR RAPPEL :

Il est strictement interdit pour un coureur de participer, à quel titre que ce soit, à une course non reconnue par la FMB le jour d'une épreuve FMB (VMBB/FMWB) sous peine de sanctions**.** Les pilotes ne sont pas assurés en cas de participation à des épreuves non reconnues par la FMB.

Les licenciés FMB (FMWB/VMBB) ont la possibilité de solliciter l'autorisation de participer à 2 épreuves par an au maximum organisées par une instance non reconnue par la FMB le jour d'une épreuve FMB. Cette demande doit être envoyée par écrit au secrétariat FMB au moins 2 semaines avant l'épreuve concernée. Le coordinateur motocross devra approuver cette demande. Les coureurs ayant obtenu l'autorisation seront assurés pour la participation à ces épreuves.

14.13 Jury

Lors d'épreuves Nationales et Internationales un Jury peut être formé qui se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire.

- La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destiné aux incidents qui prennent place pendant la manifestation.

Le Jury est convoqué par le Directeur de course.

Composition :

Président: Directeur de Course - Secrétaire: Secrétaire de l'organisation

Membres avec droit de vote : 2 adjoints de la direction de course et 1 représentant de l'organisation.

Lors de chaque réunion, des membres d'autres collèges peuvent être invités à titre consultatif.

Le Président du Jury (directeur de course) ne peut prendre part aux votes éventuels. Le secrétaire n'a jamais droit de vote. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au directeur de course, après approbation des membres. Le directeur de course transmettra ce procès-verbal à la C.S.N. avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points

traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations, et doit si nécessaire donner un rapport circonstancié des accidents.

14.14 Responsabilité pilote

Le titulaire d'une licence est responsable des agissements de son entourage ; s'entend comme entourage : les mécaniciens, signaleurs, supporters et toute personne accompagnante, dans le cadre de sa participation à une manifestation.

14.15 Procédure de départ

L'ordre de départ des pilotes sur la grille de départ sera déterminté par leurs résultats aux essais qualificatifs ou, si ceux-ci ne sont pas prévus, par tirage au sort. Cet ordre de départ sera identique pour toutes les manches de l'épreuve.
Seuls les pilotes et leur machine pourront se trouver au départ.
Les coureurs ne pourront se positionner sur la deuxième ligne que si la première ligne est complètement rempli. Un départ collectif avec moteur en marche sera effectué. Le starter brandira un drapeau vert, moment à partir duquel les coureurs sont sous son contrôle et jusqu'à ce que tous les coureurs soient sur la ligne de départ, le starter brandit un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il brandit un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré.

En cas de problèmes méchaniques, le coureur doit attendre à l'aide extérieur jusqu'à la descente de la grille de départ.

Apporter des modifications avant la grille de départ est interdite (ex. égaliser).

Les coureurs, les officiels et les photographes sont les seules personnes autorisées dans la zone située dernière la grille de départ. Les coureurs sont autorisés à tracer des sillons dans cette zone à condition qu'aucun outil ne soit utilisé et qu'aucune aide extérieure ne soit apportée.

14.16 Participation aux épreuves du Championnat du Monde et Championnat d'Europe

Les licenciés FMWB/VMBB qui veulent figurer **participer aux épreuves du Championnat d'Europe et/du monde** doivent joindre le montant de la licence nationale à leur candidature. Les candidats pour le CM ou le CE doivent personellement envoyer leur candidature, **par voie e-mail,** à la FMB.

Les coureurs sélectionnés pour participer à une épreuve du CM ou CE et qui sont absents sans en informer à temps (le lundi (15 heures) qui précède le week-end de l'épreuve) la FMB et l'organisateur ou qui ne donnent pas une raison acceptable pour leur absence seront pénalisés d'une amende de la FIM EUROPE (CE) ou de la FIM (CM).

14.17 Barèmes des prix et primes 'holeshot' (voir annexe 2 et annexe 3)

Les barèmes des prix et primes 'holeshot' sont fixés dans l'annexe 2 pour les épreuves du Championnat de Belgique et l'annexe 3 pour les Belgian Masters et épreuves internationales. Les prix seront uniquement payés sur place. Tout prix non retiré sur place sera retourné à l'organisateur. Les barèmes sont identiques pour chaque type d'épreuve (Belgian nationals, épreuves internationales et CB Inters Open) à l'exception de la classe Inters. Le paiement des prix doit commencer 1 heure après la fin de la deuxième manche. Le lieu du paiement ainsi que l'heure de la fin des paiements devront être reprises dans le Règlement Particulier. Le Directeur de course est responsable à veiller au paiement correct des coureurs.

Une prime holeshot pour chaque première (à l'exception de la catégorie Jeunes) manche est payée au coureur qui prend le départ le plus rapide, soit le coureur qui passerait comme premier le panneau 'holeshot' enregistré par un délégué de la Commission sportive.

15. Signification des drapeaux

Drapeau rouge, agité	Arrêt obligatoire pour tout le monde
Drapeau noir et panneau avec numéro du coureur	Arrêt pour le coureur en question
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez lentement
Drapeau jaune, agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de sauter
Drapeau blanc avec croix rouge	Du personnel médical présent sur la piste, Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de sauter
Drapeau bleu, agité	Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour
Drapeau vert	Piste libre pour le départ de la course
Drapeau à damier noir et blanc	Fin de la course

Les drapeaux doivent être scrupuleusement respectés sous peine de la sanction suivante : 10 places de pénalités dans le classement de la séance d'essai / course concernée.

Sanctions en cas de non respect des signaux
Si le Directeur de course constate par lui-même ou par un de ses adjoints une infraction grave au respect de la signalisation, ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera la sanction suivante aux pilotes fautifs : 10 places de pénalités dans le classement de la séance d'essai / course concernée.

16. Arrêt d'une course/manche

Le Directeur de Course a le droit, de sa propre initiative, d'arrêter prématurément une course, d'annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant les "X premières minutes" (la moité du temps de course), elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné le plus vite possible**.** Le changement de motocycle est autorisé. Si une course est arrêtée après que "les X premières minutes" (la moitié du temps de course) se soient écoulées, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant le drapeau rouge. Le(s) coureur(s) que le Directeur de Course jugera responsable(s) pour le drapeau rouge sera (seront) placé(s) derrière les coureurs ayant complété un nombre de tours égal ou supérieur.

A l'exeption d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course plus d'une fois, elle sera déclarée nulle et non-avenue.

17. Démontage

17.1.01. S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due au pilote ou au propriétaire de quelque chef que ce soit, le Directeur de Course peut toujours faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité.
Cette disposition s'applique même en cas de non réclamation.
Pas de possibilité de recours.

17.1.02. Si un motocycle fait l'objet d'une réclamation ou d'un contrôle technique, il doit être mis, par le pilote, à disposition des contrôleurs techniques immédiatement après la course. Le pilote ou son mécanicien devra, sur base des instructions des contrôleurs techniques, débuter les démontages demandés par ces derniers le plus rapidement possible et, en tout cas au plus tard endéans les 2 heures qui suivent la fin de la course. Toute infraction à ces prescriptions équivaut à une reconnaissance de non conformité.

17.1.03. Lors d'un contrôle technique de conformité, après course, les constatations de non-conformité effectuées par un délégué technique doivent faire l'objet d'un procès-verbal de constatation contradictoire signé par le Directeur de course, le délégué technique et le ou les pilotes concernés.

18. Réclamations – Appel

La procédure pour le traitement des réclamations et les demandes d'appel est prévue dans le Code Disciplinaire de la FMB.

19. Référence: règlement FIM

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM).

Annexes au « REGLEMENT MX 2017 »:

Annexe 1:	**Motocross Belgian Masters MX1 et MX2**
Annexe 2:	**Barèmes des prix épreuves Championnat de Belgique**
Annexe 3:	Barèmes des prix épreuves **Belgian Masters et épreuves internationales**
Annexe 4-7 :	**Timings**
Annexe 8	**Tarifs de participation aux épreuves**

Annexe 1 Motocross Belgian Masters:

A. Participants & inscriptions

Le « C.B. **Belgian Masters MX1 et Belgian Masters MX2**» est accessible aux pilotes belges et étrangers. L'épreuve doit être inscrite au calendrier international.

Les pilotes doivent être détenteurs d'une licence annuelle **Inter MX1, Inters MX2, Nationaux MX1 ou Nationaux MX2** délivrée par la FMWB, la VMBB ou par une fédération reconnue par la FIM/ FIM Europe. Les licenciés 1 manifestation et les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou la VMBB ont conclu un accord de collaboration pourront participer moyennant l'accord de l'organisateur concerné.

Pour les épreuves du **Belgian Masters**, uniquement les participants des catégories **Belgian Masters MX1** et **Belgian Masters MX2** devront s'inscrire via le site web http://www.fmb-bmb.be au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

Le droit d'inscription comme repris à l'article 14.1 sera d'application.

7 jours avant l'épreuve, la FMB publiera la liste des engagés sur le site web FMB.

Tous les coureurs inscrits pour le Belgian Masters MX1 et Belgian Masters MX2, à l'exception des coureurs 'élites' repris sur la liste 'coureurs élites' approuvé par le Groupe de travail de motocross et publié sur le site web FMB au moins 8 jours avant la première épreuve inscrite au calendrier FMB, devront participer à une épreuve de qualification. Les 30 premiers coureurs de l'épreuve de qualification MX1 se qualifieront pour les épreuves Belgian Masters MX1, les 30 premiers coureurs MX2 se qualifieront pour les épreuves Belgian Masters MX2. Deux coureurs de réserve MX1 et deux coureurs de réserve MX2 seront prévus en cas d'abandon d'un coureur qualifié. Un nombre maximal de 40 coureurs seront autorisés pour le départ des courses Belgian Masters MX1 en Belgian Masters MX2.
Le directeur de course aura la possibilité d'ajouter des coureurs sur la liste des pilotes élites ou de déroger au nombre de coureurs qualifiés.

B. Déroulement de l'épreuve

Chaque épreuve se compose

- **1 session d'essai course qualification MX1 de 7 minutes libre + 10 minutes chrono**
- **1 session d'essai course qualification MX2 de 7 minutes libre + 10 minutes chrono**
- **1 course qualification MX1 de 10 minutes + 1 tour**
- **1 course qualification MX2 de 10 minutes + 1 tour**

- **1 session d'essai Belgian Masters MX1 de 10 minutes libre + 10 minutes chrono**
- **1 session d'essai Belgian Masters MX2 de 10 minutes libre + 10 minutes chrono**
- **2 courses Belgian Masters MX1 de 25 minutes + 1 tour**
- **2 courses Belgian Masters MX2 de 25 minutes + 1 tour**
- **1 finale SuperMaster MX1+MX2 de 20 minutes + 1 tour (+tour de reconnaissance)**

Les essais et courses devront se dérouler sur 2 jours suivant le programme minimal suivant :

1ste jour:

- **Essai et courses Cup MX1**
- **Essai et courses Cup MX2**
- **Essai et course de qualification MX1**
- **Essai et course de qualification MX2**

2de jour:

- **Essai et courses Cup 125**
- **Essai et courses Jeunes**

- **Essai et courses Belgian Masters MX1**
- **Essai et courses Belgian Masters MX2**
- **Finale Supermaster MX1+MX2**

L'organisateur aura le libre choix de compléter le programme. Le programme complet devra être repris au règlement particulier et approuvé par le directeur de course.

C. Championnat de Belgique

Les licenciés 1 manifestation et les coureurs avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou la VMBB ont conclu un accord de collaboration ainsi que les coureurs étrangers en possession d'une licence délivrée par une fédération reconnue par la FIM, seront repris dans les classements des épreuves et auront droit au barème des prix.

Toutefos, seuls les coureurs de nationalité belge obtiendront des points pour le Championnat de Belgique Belgian Masters MX1 et le Championnat de Belgique Belgian Masters MX2.

Les points accordés par manche aux 20 premiers pilotes classés sont attribués comme suit :

25 – 22 – 20 – 18 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 .

Toutes les manches **Belgian Masters MX1 et Belgian Masters MX2**, **à l'exception de la finale Supermaster,** entrent en ligne de compte pour l'établissement du classement B**elgian Masters MX1 et Belgian Masters MX2.**

En cas d'ex aequo à la fin du championnat, le nombre de meilleures places sera prépondérant. Si l'ex aequo persiste, la dernière manche sera prépondérante.

D. Barème des prix

1. Barème des prix manches

Pour l'attribution du barème des prix par manche, le barème des prix comme repris à l'annexe 3 sera d'application.

2. Barème des prix finale Supermaster

Pour la finale Supermaster le barème des prix suivant sera d'application: **1. 7000 EUR 2. 5000 EUR 3. 3000 EUR 4. 2000 EUR 5. 1000 EUR – totaal : 18.000 EUR**

Les prix de la finale Supermaster seront payés par virement bancaire aux coureurs par le club organisateur.

3. Primes Holeshot

Une prime holeshot pour chaque première course (pas par classe) est payée au coureur qui prend le départ le plus rapide (à l'exception de la catégorie Jeunes), soit le coureur qui passerait comme premier le panneau 'holeshot' enregistré par un délégué de la Commission sportive. La prime holeshot est de 100 EUR par manche.

E. Particularités

- **Motocross des Nations : le meilleur coureur du classement scratch (MX1+MX2) de la finale Supermaster a la garantie de faire partie de l'équipe belge du MXON sauf avis contraire du Conseil d'Administration de la FMB. L'établissement de ce classement se fera conformément à l'article C.**

- **Le prix d'entrée pour une épreuve du Belgian Masters est fixé à 25 EUR maximum.**

- **Pour tous les points non repris dans cette annexe, le règlement sportif Motocross sera d'application.**

Annexe 2

BAREME DES PRIX CHAMPIONNAT DE BELGIQUE (€)

	Inters MX1	Inters MX2	Nat MX1	Nat MX2	Nat 2-Takt	Seniors MX1	Seniors MX2	Jun MX1	Jun MX2	Espoirs 125cc	Sidecar
1	120,00	75,00	70,00	70,00	40,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	150,00
2	90,00	65,00	55,00	55,00	35,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	125,00
3	60,00	50,00	45,00	45,00	30,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	100,00
4	50,00	40,00	35,00	35,00	25,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	80,00
5	40,00	35,00	30,00	30,00	20,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	70,00
6	35,00	30,00	25,00	25,00							60,00
7	30,00	25,00	20,00	20,00							50,00
8											40,00
9											30,00
10											25,00
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
	425,00	320,00	280,00	280,00	150,00	74,00	74,00	74,00	74,00	74,00	730

Une prime holeshot pour chaque première course (pas par classe) est payée au coureur qui prend le départ le plus rapide (à l'exception de la catégorie Jeunes), soit le coureur qui passerait comme premier le panneau 'holeshot' enregistré par un délégué de la Commission sportive. La prime holeshot est de 50 EUR par manche.

Championnat de Belgique sans Side-car : 1.825,00 x 2 = 3.650,00€
Belgian National avec Side-car: 2 555,00 x 2 = 5 110,00€
Primes holehot **5 x 50 EUR = 250 EUR**

Des barèmes des prix seront uniquement payés sur place. Tout prix non retiré sur place sera retourné à l'organisateur
Précompte fiscale de 18 % pour les coureurs domiciliés à l'étranger.

Le prix d'entrée pour une épreuve du Championnat de Belgique est fixé à 15 EUR maximum.

Annexe 3

BAREME DES PRIX BELGIAN MASTERS ET EPREUVES INTERNATIONALES (€)

	Inters MX1/	Inters MX2	Nat MX1	Nat MX2	Nat 125	Seniors MX1	Seniors MX2	Jun MX1	Jun MX2	Espoirs 125cc	Sidecar
1	150,00	150,00	70,00	70,00	40,00	30,00	30,00	20,00	20,00	20,00	150,00
2	120,00	120,00	60,00	60,00	35,00	25,00	25,00	15,00	15,00	15,00	125,00
3	90,00	90,00	45,00	45,00	30,00	20,00	20,00	14,00	14,00	14,00	100,00
4	75,00	75,00	40,00	35,00	25,00	18,00	18,00	13,00	13,00	13,00	80,00
5	60,00	60,00	35,00	30,00	20,00	15,00	15,00	12,00	12,00	12,00	70,00
6	55,00	55,00	30,00	25,00							60,00
7	50,00	50,00	25,00	20,00							50,00
8											40,00
9											30,00
10											25,00
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
	600,00	600,00	305,00	285,00	150,00	108,00	108,00	74,00	74,00	74,00	730,00

Une prime holeshot pour chaque première course (pas par classe) est payée au coureur qui prend le départ le plus rapide (à l'exception de la catégorie Jeunes), soit le coureur qui passerait comme premier le panneau 'holeshot' enregistré par un délégué de la Commission sportive. La prime holeshot est de 100 EUR par manche.

Des barèmes des prix seront uniquement payés sur place. Tout prix non retiré sur place sera retourné à l'organisateur

Précompte fiscale de 18 % pour les coureurs domiciliés à l'étranger.

Le prix d'entrée pour une épreuve du Belgian Masters est fixé à 25 EUR maximum.

Annexe 4

TIMING BELGISCH KAMPIOENSCHAP
SANS COURSE DE CONSOLATION

Trainingen - Essais:

Cup MX2:	08 u 30 tot 08 u 47	7' + 10'
Cup MX1:	08 u 50 tot 09 u 07	7' + 10'
Jeugd – Jeunes:	09 u 10 tot 09 u 27	7' + 10'
125cc Cup:	09 u 30 tot 09 u 47	7' + 10'
MX2:	09 u 50 tot 10 u 07	7' + 10'
MX1:	10 u 10 tot 10 u 27	7' + 10'

Wedstrijden - Courses:

Cup MX2:	10 u 40 tot 11 u 00	20'+1R
Cup MX1:	11 u 10 tot 11 u 30	20'+1R
Jeugd – Jeunes:	11 u 40 tot 12 u 00	20'+1R
	MIDDAGPAUZE – PAUSE MIDI	
125cc Cup:	12 u 55 tot 13 u 15	20'+1R
MX2:	13 u 25 tot 13 u 45	20'+1R
MX1:	13 u 55 tot 14 u 15	20'+1R
Cup MX2:	14 u 25 tot 14 u 45	20'+1R
Cup MX1:	14 u 55 tot 15 u 15	20'+1R
Jeugd – Jeunes:	15 u 25 tot 15 u 45	20'+1R
125cc Cup:	16 u 05 tot 16 u 25	20'+1R
MX2:	16 u 35 tot 16 u 55	20'+1R
MX1:	17 u 05 tot 17 u 25	20'+1R

Annexe 5

TIMING BELGISCH KAMPIOENSCHAP
AVEC COURSE DE CONSOLATION

Trainingen - Essais:

Cup MX2:	08 u 00 tot 08 u 17	7' + 10'
Cup MX1:	08 u 20 tot 08 u 37	7' + 10'
Jeugd – Jeunes:	08 u 40 tot 08 u 57	7' + 10'
125cc Cup:	09 u 00 tot 09 u 17	7' + 10'
MX2:	09 u 20 tot 09 u 37	7' + 10'
MX1:	09 u 40 tot 09 u 57	7' + 10'

Wedstrijden - Courses:

B-reeks:	10 u 15 tot 10 u 30	15'+1R
Cup MX2:	10 u 40 tot 11 u 00	20'+1R
Cup MX1:	11 u 10 tot 11 u 30	20'+1R
Jeugd – Jeunes:	11 u 40 tot 12 u 00	20'+1R
	MIDDAGPAUZE – PAUSE MIDI	
125cc Cup:	13 u 00 tot 13 u 20	20'+1R
MX2:	13 u 30 tot 13 u 50	20'+1R
MX1:	14 u 00 tot 14 u 20	20'+1R
B-reeks:	14 u 30 tot 14 u 45	15'+1R
Cup MX2:	14 u 55 tot 15 u 15	20'+1R
Cup MX1:	15 u 25 tot 15 u 45	20'+1R
Jeugd – Jeunes:	15 u 55 tot 16 u 15	20'+1R
125cc Cup:	16 u 35 tot 16 u 55	20'+1R
MX2:	17 u 05 tot 17 u 25	20'+1R
MX1:	17 u 35 tot 17 u 55	20'+1R

Annexe 6

TIMING BELGISCH KAMPIOENSCHAP
AVEC SIDE-CAR OU AUTRE CLASSE ANNEXE

Trainingen - Essais:

Cup MX2:	08 u 00 tot 08 u 17	7' + 10'
Cup MX1:	08 u 20 tot 08 u 37	7' + 10'
Jeugd – Jeunes:	08 u 40 tot 08 u 57	7' + 10'
125cc Cup:	09 u 00 tot 09 u 17	7' + 10'
MX2:	09 u 20 tot 09 u 37	7' + 10'
MX1:	09 u 40 tot 09 u 57	7' + 10'
Alternative (side-car):	10 u 00 tot 10 u 20	10' + 10'

Wedstrijden - Courses:

Cup MX2:	10 u 35 tot 10 u 55	20'+1R
Cup MX1:	11 u 05 tot 11 u 25	20'+1R
Jeugd – Jeunes:	11 u 35 tot 11 u 55	20'+1R
	MIDDAGPAUZE – PAUSE MIDI	
125cc Cup:	12 u 45 tot 13 u 05	20'+1R
MX2:	13 u 15 tot 13 u 35	20'+1R
MX1:	13 u 45 tot 14 u 05	20'+1R
Alternative (side-car):):	14 u 15 tot 14 u 35	20'+1R
Cup MX2:	14 u 45 tot 15 u 05	20'+1R
Cup MX1:	15 u 15 tot 15 u 35	20'+1R
Jeugd – Jeunes:	15 u 45 tot 16 u 05	20'+1R
125cc Cup:	16 u 15 tot 16 u 35	20'+1R
MX2:	16 u 45 tot 17 u 05	20'+1R
MX1:	17 u 15 tot 17 u 35	20'+1R
Alternative (side-car):	17 u 45 tot 18 u 05	20'+1R

Annexe 7

TIMING BELGIAN MASTERS – 1er jour

Trainingen - Essais:

Jeugd – Jeunes:	08 u 30 tot 08 u 50	10' + 10'
Cup 125	08 u 55 tot 09 u 15	10' + 10'
Legends:	09 u 20 tot 09 u 35	05' + 10'
Belgian Masters MX2:	09 u 40 tot 10 u 00	10' + 10'
Belgian Masters MX1:	10 u 05 tot 10 u 25	10' + 10'

Wedstrijden - Courses:

Jeugd – Jeunes:	10 u 45 tot 11 u 10	20'+1R
Cup 125	11 u 20 tot 11 u 45	20'+1R
	MIDDAGPAUZE – PAUSE MIDI	
Belgian Masters MX2:	12 u 30 tot 13 u 00	25'+1R
Belgian Masters MX1:	13 u 05 tot 13 u 35	25'+1R
Legends:	13 u 45 tot 14 u 05	15'+1R
Belgian Masters MX2:	14 u 30 tot 15 u 00	25'+1R
Belgian Masters MX1:	15 u 10 tot 15 u 40	25'+1R
Jeugd – Jeunes:	15 u 50 tot 16 u 15	20'+1R
Cup 125	16 u 25 tot 16 u 50	20'+1R
Verkenningsronde	16 u 55	
Finale Supermaster:	17 u 05 tot 17 u 30	20'+1R

Le timing du premier jour est déterminé par l'organisateur mais devra reprendre :

- **Essai et courses Cup MX1**
- **Essai et courses Cup MX2**
- **Essai et course de qualification MX1**
- **Essai et course de qualification MX2**

L'horaire complet devra être repris au règlement particulier et approuvé par le Directeur de course.

ANNEXE 8
TARIFS DE PARTICIPATION MOTOCROSS 2017

Les tarifs d'inscription ci-dessous sont valables pour toutes les épreuves de motocross inscrites au calendrier de la FMB à l'exception des épreuves du Championnat du Monde / Championnat d'Europe et les épreuves pour équipes nationales (Coupe de l'Avenir).
Les participants auront le choix, soit payer l'inscription sur place auprès du club organisateur, soit acheter un pass annuel auprès de la FMB.

1. Tarif d'inscription sur place : 20 EUR

Le prix d'inscription pour les coureurs qui ne sont pas en possession d'un pass annuel est de **20 EUR** par épreuve. Le coureur doit payer ce montant au club organisateur lors de son arrivée à l'accueil coureur prévu par l'organisateur. Il recevra une pièce justificative (bracelet, carte,…) lui permettant à accéder au circuit et s'installer dans le paddock.

Le prix d'inscription sur place donne droit à
- La participation du coureur
- L'entrée du coureur

2. Tarifs pass annuel

Tous les coureurs auront la possibilité d'acheter un pass annuel auprès de la FMB. Un formulaire de commande sera publié sur le site internet de la FMB, www.fmb-bmb.be

Les pass annuels donnent droit à :
- La participation du coureur
- L'entrée du coureur
- L'entrée de 1 accompagnant

Lors de son arrivée sur place, les coureurs en possession d'un pass annuel devront se présenter à l'accueil coureur prévu par l'organisateur. Il recevra une pièce justificative (bracelet, carte,…) lui permettant à accéder au circuit et de s'installer dans le paddock. Il recevra également un ticket d'entrée pour son accompagnant.

A. Tarif de lancement : 300 EUR

Un tarif de lancement de **300 EUR** pour l'achat du pass annuel sera appliqué jusqu'à 15 février 2017.

B. Tarif à partir du 15/02 : 350 EUR

Un tarif de **350 EUR** pour l'achat du pass annuel sera appliqué à partir du 15 février 2017.

C. Autres dispositions

- 90 % des entrées des pass annuels seront réparties de façon égale entre tous les organisateurs, 10 % sera utilisé par la FMB pour la fabrication/distribution des pass.
- Aucun remboursement ou modification du tarif du pass annuel sera prévue en cas d'annulation ou d'ajout des épreuves.